

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13

SEANCE DU JEUDI 28 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-huit janvier, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Julien AMALRIC, Nicolas CAUSSE, Thierry CAUSSE, Jean-Bernard CEBE, Marie-Florence FARAL, Mathieu LAFON, Didier MAHOUX, José NUNES, Emilie PIQUEMIL, Catherine AURIOL, Danièle POURCEL, Fabien SIMONINI.

Absents et excusés :

- Christophe MAURIES qui a donné procuration à Mathieu LAFON.
- Laura GANSEMAN qui a donné procuration à Emilie PIQUEMIL.

Date de la convocation : 21/01/2021

Date d'affichage : 21/01/2021

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Transfert à la CCLPA de la compétence facultative « Aéroport Castres-Mazamet : Aménagement, entretien et gestion de la zone aéroportuaire de l'agglomération Castres-Mazamet ».
- 2°) Convention du service commun mutualisé pour l'instruction des « Autorisations du droit des sols » avec la CCLPA
- 3°) Don de M. DUBOIS aux associations
- 4°) Adressage dans le cadre du déploiement de la fibre optique
- 5°) Projet PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) pour l'école – Demande de subvention

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2020. Aucune remarque n'est faite, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1°) AEROPORT DE CASTRES-MAZAMET (Délibération n°2021/01)

L'objectif du Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet est que la Communauté de Communes du Lautrécois Pays d'Agout adhère au Syndicat Mixte en remplacement des communes adhérentes à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-**DONNE un AVIS FAVORABLE** au retrait de la commune de Fréjeville au sein du Syndicat Mixte si la Communauté de Communes est intégrée et adhère au Syndicat Mixte.

2°) TRANSFERT A LA CCLPA DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « Aéroport Castres-Mazamet : Aménagement, entretien et gestion de la zone aéroportuaire de l'agglomération Castres-Mazamet - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCLPA

(Délibération n°2021/02)

Après lecture du projet des statuts de la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout qui consiste en l'ajout de la compétence facultative « Aéroport Castres-Mazamet : Aménagement, entretien et gestion de la zone aéroportuaire de l'agglomération Castres-Mazamet », Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil d'approuver les Statuts de la CCLPA comme joints en annexe et de l'autoriser à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le transfert de la compétence facultative « Aéroport Castres-Mazamet : Aménagement, entretien et gestion de la zone aéroportuaire de l'agglomération Castres-Mazamet »,
- **approuve** le projet de nouveaux Statuts de la CCLPA comme joints en annexe,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

3°) Approbation de la convention du service commun mutualisé « Autorisations du droit des sols » (Délibération n°2021/03)

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que suite au renouvellement des organes délibérants de la CCLPA et des communes, une nouvelle convention du service commun mutualisé « Autorisations du droit des sols » doit être approuvée. Il précise ensuite que ce service est à destination des communes disposant d'un document d'urbanisme et exclut pour cela celles relevant du RNU dont les autorisations d'urbanisme sont encore instruites par les services de l'Etat.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée d'approuver la convention du service commun mutualisé « Autorisations du droit des sols », comme jointe en annexe et qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la convention du service commun mutualisé « Autorisations du droit des sols », comme jointe en annexe, avec une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **dit** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget,
- **donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

4°) DON DE MONSIEUR PATRICK DUBOIS A LA COMMUNE. (Délibération n°2021/04)

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un don par chèque de neuf mille euros à la commune au profit de six associations et des œuvres sociales par Monsieur Patrick DUBOIS. Ce chèque sera encaissé en recettes de fonctionnement sur le Budget Primitif communal 2021 au compte 7713 et le montant doit être reversé conformément au souhait de M. DUBOIS :

- 200 € aux œuvres sociales de Fréjeville
- 1 300 € au Comité des Fêtes de Fréjeville (compte 6574)
- 1 500 € à la Société de Chasse de Fréjeville (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association Sportive de Fréjeville (compte 6574).
- 1 500 € à l'Association « Mémoire et Patrimoine » (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association « Souvenir, Reconnaissance et Liberté » (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association des Parents d'Elèves du RPI Castres-Carbes-Fréjeville (compte 6574)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité**, d'accepter ce don et de le répartir au profit des différentes associations et des œuvres sociales communales citées ci-dessus.

5°) DENOMINATION DE VOIES – NUMEROTATION D'HABITATION (Délibération n°2021/05)

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de nommer certaines voies et de numéroter des habitations sur certains lieux-dits dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le secteur communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité**,

- **La création des dénominations suivantes ainsi que la numérotation :**
 - Le Coustarou
 - La Route de Persipo
 - La Route Napoléon
 - La Rue de Condoumines

- **La numérotation des lieux-dits suivants :** les Roques, En Auriol, La Ginestière, la Gayé, La Bessarié, la Teuletié, Belleserre, la Métairie Basse, la Gascarié, le Quintal, le Tinal, la Tourette, le Rouch, Sarmes, le Verdet.
 - Les plaques de numérotation seront à la charge des administrés comme pour les précédentes campagnes d'adressage.
- L'ouverture des crédits nécessaires pour l'achat des panneaux de rue est à prévoir au budget 2021.

Il conviendra ensuite :

- D'adresser un courrier d'information aux habitants
- De référencer les adresses sur le site du gouvernement (<https://adresse.data.gouv.fr/>)
- D'informer les différents partenaires : la Poste, les Secours, les cadastres, etc...
- De mettre en place les nouveaux panneaux de signalisation

6°) PROJET PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) pour l'école

M. José NUNES présente le projet de mise en place d'une alarme distinctive (de l'incendie et des risques majeurs) permettant d'avertir tout risque d'intrusion. Le montant du devis s'élève à 3 233.72 € HT soit 3 880.46 € TTC. Ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention de type DETR.

M. LAFON signale que l'utilisation d'une simple corne de brume à gaz (une par classe), renouvelée chaque année, pourrait suffire. Ce système est utilisé dans de nombreuses écoles. En conséquence, M. le Maire et les Adjoints rencontreront les services de la gendarmerie afin de leur demander un avis sur les différents dispositifs.

QUESTIONS DIVERSES

Nicolas CAUSSE :

- **Plantation de haies** : Rendez-vous place de la Mairie les lundi 22/02 et samedi 27/02 à 9 heures. Bienvenue à tous ceux qui pourront venir.
- **Animation de la Ligue de Protection des Oiseaux** (thème DICOSA) : cette animation reste à planifier avec l'école au printemps
- **Jardin pédagogique** : les enseignants sont disposés à rencontrer les élus pour en discuter
- **Sentiers de randonnée** : le parcours étant défini, il faut mettre en place le balisage et le référencement en collaboration avec l'Association Mémoire et Patrimoine

Mathieu LAFON (questions soumises par Christophe MAURIES) :

- **Voirie** : des travaux de curage de fossés ont été effectués sur la commune. Ce sont des travaux financés par la commune sur de la voirie dont la CCLPA a normalement la compétence. La CCLPA réalisant très peu de travaux d'entretien, la commune est obligée de pallier ce manquement. Par ailleurs, un contact a été établi avec le responsable départemental de la voirie du secteur de Castres pour plusieurs problèmes :
 - Le passage complet de l'épaveuse n'a toujours pas été effectué sur la D50 pour 2020 ; il doit être réalisé la semaine 6
 - Un écoulement d'eau est présent en provenance du terre-plein central situé à l'intersection de la D112 et de la D50. Ceci provoque du verglas en cas de gel. Une équipe du département doit intervenir.
 - Un fossé le long de la D50 proche de « La Gayé » a un problème d'écoulement de l'eau suite aux travaux d'enfouissement électrique d'ENEDIS. Le responsable fera le nécessaire.

- **Arrêt de bus à l'Issartade** : un courriel du Sénateur M. BONNECARRERE a été reçu en mairie le 5 janvier 2021. Il demandait l'état des lieux du problème de sécurité. Une réponse a été renvoyée le 8 janvier en lui expliquant que la mairie avait réalisé tous ses engagements. Cependant, les panneaux posés par le département ne correspondent pas aux attentes. Des panneaux « lumineux » avaient été demandés. Suite à ce retour, M. le Sénateur a écrit le 18 janvier au Président du Département M. RAMOND en indiquant que ce souhait n'avait pas été réalisé. La commission voirie reste dans l'attente d'une réponse.

- **Tablettes subventionnées pour l'école** : suite à la demande de participation à l'opération « Label Ecole Numérique 2020 » en août 2020, une convention de partenariat a été envoyée par l'Inspection de l'Education Nationale. Cela a permis de déclencher la commande de 10 tablettes et de matériels complémentaires. Pour rappel, cette opération aura coûté 3 740.10 € TTC, subventionnés à 50 %. La livraison est prévue dans les prochains jours.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le 25 février 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.



Claude ALBA
Maire